

Éditorial :

La presque totalité d'entre vous seront prochainement chirurgiens-dentistes libéraux. Vous élirez alors vos représentants à l'URPS...

L'offre de soins, la démographie professionnelle, la permanence des soins, la formation des praticiens font partie de nos domaines d'intervention.

Dans quelques mois, vous pourrez exercer votre activité professionnelle : il est alors du devoir de l'URPS de vous guider et de vous conseiller pour que vous puissiez avoir une carrière sereine.

De nombreuses questions doivent venir à votre esprit :

- ▶ *la conciliation de l'activité professionnelle et de la vie familiale ;*
- ▶ *la qualité de vie, professionnelle et familiale ;*
- ▶ *la qualité des relations avec la patientèle ;*
- ▶ *la confraternité.*

Le premier contact professionnel est souvent une collaboration. Pour exercer au mieux, une collaboration doit pouvoir vous apporter des patients en nombre suffisant, au sein d'un cabinet bien équipé en matériel et en personnel.

C'est au sein de cette équipe dentaire que vous exprimerez toute votre capacité professionnelle, en appréhendant au fur et à mesure la gestion humaine et financière de la petite entreprise qu'est un cabinet dentaire.

Localement, les syndicats, quels qu'ils soient, vous soutiendront et vous informeront. Ne restez pas seuls.

Le choix d'une première collaboration est important. Les plus petits cabinets sont dans les grandes villes. Ils y soignent aussi moins de patients.

N'hésitez pas à échanger sur vos projets avec l'URPS. Nous sommes à votre écoute et nous pouvons vous aider.



Dr Jean DESMAISON
Président de l'URPS
Chirurgiens-dentistes Nouvelle Aquitaine



L'URPS, de quoi s'agit-il ?

Découvrez notre association à travers ce quiz...

1 Que veut dire URPS ?

- a • Union régionale des professionnels de santé
- b • Union de représentation des professionnels de santé
- c • Unité régionale des professions de santé

2 Chaque chirurgien-dentiste cotise pour l'URPS ?

- VRAI • FAUX

3 L'URPS est composée d'élus :

- a • issus d'associations de professionnels de santé et de patients
- b • chirurgiens-dentistes
- c • en activité professionnelle libérale
- d • salariés en centres de santé
- e • retraités

4 L'URPS a pour mission(s) :

- a • de rappeler l'existence de la profession dentaire auprès des institutions en charge de la santé
- b • de participer à l'organisation des soins buccodentaires en région
- c • de statuer sur les demandes d'autorisation d'installation d'un praticien
- d • de recruter de nouveaux adhérents pour les syndicats

5 Les actions de l'URPS :

- a • consistent à attribuer des financements à l'UFR ou aux étudiants
- b • abordent la question de la démographie professionnelle dans les zones sous-dotées
- c • sont définies par la loi « Hôpital, Patients, Santé et Territoires »
- d • sont définies par l'Agence Régionale de Santé

6 L'URPS met en place :

- a • des formations de développement professionnel continu
- b • des temps de sensibilisation sur la e-santé et la messagerie sécurisée
- c • des enquêtes régionales sur la santé buccodentaire et les besoins de soins des patients
- d • des projets avec les autres professions de santé

7 En tant qu'étudiant, l'URPS :

- a • peut m'aider à trouver un maître de stage pour le stage actif de 6^{ème} année
- b • peut me verser une bourse dans le cadre du CESP
- c • peut m'aider à réaliser ma thèse par la diffusion d'enquêtes auprès des praticiens
- d • peut me permettre de rejoindre une communauté professionnelle de chirurgiens-dentistes



5 - b ; c
L'URPS oeuvre notamment à l'ouverture de services d'odontologie délocalisés avec accueil d'étudiants pour encourager les futurs praticiens à découvrir de nouvelles localités.
L'URPS a également réalisé un film pour apporter aux étudiants des témoignages de jeunes praticiens installés en zones sous-dotées : ce support est diffusé pour la première fois au cours du séminaire 2018.

6 - a ; b ; c ; d
L'URPS mène toutes ces actions et la liste n'est pas exhaustive. Pour ces différentes initiatives, l'URPS s'appuie sur l'expertise de partenaires reconnus, par exemple l'UFSBD pour les formations actuelles ou l'Observatoire Régional de la Santé pour certaines enquêtes de santé.

7 - a ; c ; d
L'URPS participe à la commission d'attribution des CESP mais ne verse pas directement les bourses. L'URPS participe bien à la recherche de maîtres de stage, notamment par une campagne d'information auprès des chirurgiens-dentistes libéraux en début d'année universitaire.
Grâce aux réseaux sociaux de l'URPS, les étudiants peuvent diffuser des enquêtes et entrer en contact avec les praticiens en Nouvelle Aquitaine.

1 - a
Il existe 10 URPS pour les professions de santé libérales : URPS médecins, infirmiers, masseurs-kinésithérapeutes, chirurgiens-dentistes, sages-femmes, pédicures-podologues, orthophonistes, orthoptistes et biologistes.

2 - faux
L'URPS des chirurgiens-dentistes est financée à partir des cotisations des chirurgiens-dentistes libéraux prélevées par l'URSSAF. En 2017, cette contribution représentait 0,30 % du revenu d'activité non salarié par professionnel, dans la limite de 196 €.

3 - b ; c
L'URPS est composée de 15 élus, tous praticiens en activité. Les missions et actions de l'URPS sont donc réalisées par et pour les chirurgiens-dentistes libéraux.

4 - a ; b
Dans les textes officiels, l'URPS a pour mission de contribuer, avec l'Agence Régionale de Santé (ARS), à l'organisation et à l'évolution de l'offre de santé au niveau régional. Dans les faits, il est très souvent nécessaire de rappeler l'existence de la profession dentaire lors des différentes réunions menées avec les représentants des professionnels de santé. L'URPS est alors le porte-voix des chirurgiens-dentistes libéraux pour témoigner et interpeller l'ARS sur les réalités et difficultés de terrain, rencontrées au quotidien par les praticiens.

L'URPS, partenaire de votre stage de prévention en EHPAD

Parmi les acteurs de prévention en Nouvelle Aquitaine, l'URPS s'investit en faveur de la santé buccodentaire des personnes âgées dépendantes.

Dans le cadre du stage obligatoire en EHPAD, l'URPS indemnise les étudiants de 6^{ème} année de l'UFR de Bordeaux pour la réalisation d'un dépistage bucco-dentaire auprès des résidents.

Seuls les dépistages réalisés en Nouvelle Aquitaine, au sein d'EHPAD ayant suivi au préalable une formation de l'UFSBD (ou d'EHPADENT sur le secteur de Limoges), pourront être indemnisés.

Ce soutien financier prend la forme d'une indemnité kilométrique, calculée de la façon suivante :

IK Aller-retour EHPAD = d (distance en km depuis l'UFR) x 0,595 € x 2

Un étudiant peut effectuer deux vacations indemnisées au maximum.



À noter également : l'URPS a participé à l'élaboration des notes d'information sur le stage de prévention en EHPAD, mises à disposition des étudiants en 2017 et destinées aux professionnels et aux résidents.

► POUR TOUTE INFORMATION COMPLÉMENTAIRE :

contactez l'URPS au **06 40 15 30 35** ou par mail : **urpscdalpc@gmail.com**

Dépistage bucco-dentaire de la personne âgée dépendante en quelques conseils pratiques



Pour commencer l'examen bucco-dentaire en confiance, pensez à l'approche auprès du patient :

- Présentez-vous lorsque vous entrez dans la chambre du patient et prévenez-le de tout ce que vous allez faire.
- Assurez-vous d'**obtenir un contact visuel avec le patient** (regardez-le dans les yeux) et tactile (prenez-lui la main).
- Avant toute intervention, **humidifiez ses lèvres avec de la glycérine ou de la vaseline** (sauf si le patient est sous oxygène). *Ceci est le SECRET du succès de l'examen bucco-dentaire qui va suivre.*
- Positionnez-vous à l'arrière du patient (s'il est alité, vous pouvez vous asseoir à ses côtés sur le lit). Maintenez la tête du patient dans le creux de votre coude, en passant votre bras dominant derrière sa nuque. Faites-lui ouvrir la bouche en caressant doucement sa joue. Dans cette position, vous obtenez une meilleure visibilité, ne traumatisez pas la personne et pouvez réaliser votre examen dans les meilleures conditions possibles.

Questionnez ensuite les pratiques existantes en matière d'hygiène bucco-dentaire et encouragez celles réalisées par le résident.

En tant que (futur) praticien, votre parole sera particulièrement entendue.

Questionnez et renseignez les douleurs ressenties par le patient.

Gardez à l'esprit que la sensation de douleur peut être diminuée avec l'avancée en âge et qu'il faut combattre l'idée reçue selon laquelle il est normal d'avoir des douleurs en vieillissant. N'oubliez pas qu'une asthénie, un sentiment dépressif ou un refus d'alimentation peuvent être liés à des douleurs d'origine dentaires.

Si des besoins de soins sont identifiés, pensez bien à en informer le patient (même si une fiche de résultats d'examen est transmise à l'équipe soignante).

Ce premier retour est important pour l'acceptation des futurs soins.

Je vous souhaite de belles rencontres bienveillantes lors de ces examens et vous souhaite de ressentir tout comme moi cette sensation de fierté à vous occuper de la santé de nos aînés.



Dr Sophie GOUDAL
Vice-présidente de l'URPS



Jeunes diplômés : où s'installer ?

Vous rêvez de Bordeaux pour une pratique professionnelle intense... Saviez-vous que la densité des chirurgiens-dentistes pour 10 000 habitants y est de 9,5 ? Ce chiffre est un des plus élevés en Nouvelle Aquitaine et en France (5,2 au niveau national). Pour cette ville, le nombre moyen d'actes par praticien est de 1 756 par an (contre 2 111 au niveau national)*.

Après une première expérience peu enrichissante en grande agglomération, certains jeunes praticiens font le choix d'une autre installation : ils s'intéressent alors aux zones dites « sous-dotées », déficitaires en professionnels de santé, et s'établissent au sein de petites villes ou en milieu rural.

**Sources : FNPS INSEE – SNIIRAM, données 2016*

Des retours d'expérience en images :

Les témoignages de 5 jeunes praticiens installés dans des départements déficitaires en chirurgiens-dentistes sont à découvrir en avant-première lors du **Forum des Partenaires, le 9 mars 2018 à 10h à l'amphithéâtre (film de 10 min)**.

À l'issue de la projection, vous pourrez poser toutes vos questions aux intervenants du documentaire.

Ce film ainsi que 5 courts extraits seront prochainement disponibles sur le site internet et les réseaux sociaux de l'URPS.



Forum des Partenaires

9 Mars 2018

**10h | En avant-première
à l'amphithéâtre**

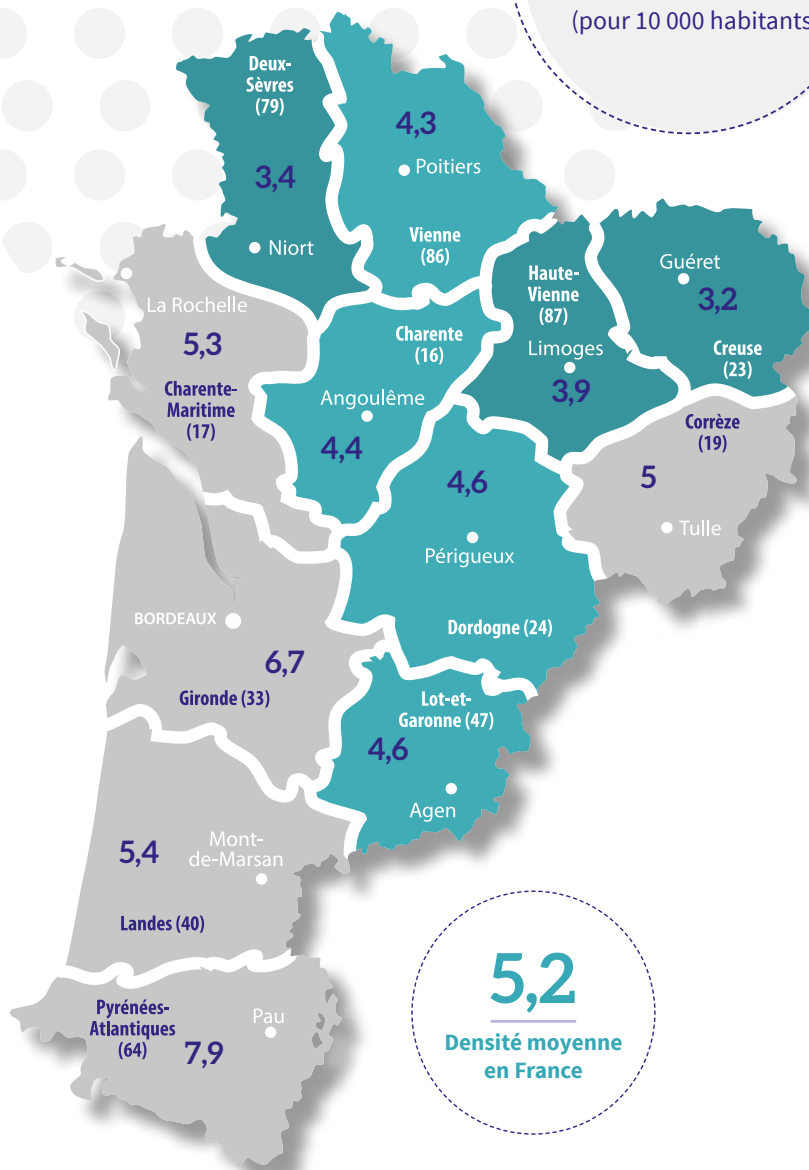
Pour aller plus loin : les aides à l'installation dans les zones sous-dotées...

Différents dispositifs d'allocations et d'aides à l'installation existent à destination des étudiants et des praticiens : aides aux stages, Contrat d'engagement de Service Public (CESP), Contrat incitatif, aides des collectivités territoriales, exonérations fiscales...

Pour vous apporter quelques repères, l'URPS vous propose un résumé à consulter sur :

www.urps-chirurgiensdentistes-na.fr

**Densités
départementales
de chirurgiens-
dentistes libéraux**
(pour 10 000 habitants)



5,2
Densité moyenne
en France

Pour connaître l'actualité de l'URPS...

- Rendez-vous sur notre site internet et suivez-nous sur les réseaux sociaux pour toutes nos publications : offres de collaboration et reprises de cabinet, formations, dossiers techniques, informations en prévention...

@ www.urps-chirurgiensdentistes-na.fr
f @urps.Chirurgiens.Dentistes.Nouvelle.
Aquitaine
t @URPSCDNA

- « Likez » notre page Facebook et rejoignez la communauté des professionnels libéraux.

Faites-nous part de ce qui vous intéresse, commentez et partagez !



Vous recherchez un stage ou un remplacement ?

Faites-le savoir sur notre site et notre page Facebook. Pensez à nous envoyer votre annonce à l'adresse mail : urpscdalpc@gmail.com

